



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RELATIVE À LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE FAUGERES COMMUNAUTE DE COMMUNES LES AVANT-MONTS

Par arrêté n° 386/2020 en date du 08 décembre 2020, Monsieur Francis BOUTES, Président de la communauté de communes Les Avant-Monts, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 29 décembre 2020 à 8h30 au 18 janvier 2021 à 13h, portant sur la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de FAUGERES.

Monsieur Jean-Claude HEMAIN, ingénieur en chef territorial hors classe, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Conformément à la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) N° 2020DKO69 en date du 31 juillet 2020, la modification du PLU est dispensée d'une évaluation environnementale.

L'entier dossier de modification du PLU, accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé et tenu à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, du 29 décembre 2020 au 18 janvier 2021 inclus :

\* En mairie de FAUGERES : Les lundis, Mardis, Jeudis et vendredis de 8h30 à 13h, à l'exception des jours fériés,

\* En Communauté de Communes Les Avant-Monts, siège de l'enquête publique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, à l'exception des jours

fériés et du lundi 18 janvier 2021, jour de clôture de l'enquête à 13h.

L'entier dossier sera consultable sur le site internet de la Communauté de Communes Les Avant-Monts : [www.avant-monts.fr](http://www.avant-monts.fr) Lien Urbanisme – Plans locaux d'urbanisme - Enquête Publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier sur un poste informatique à la mairie de Faugères et à la Communauté de Communes Les Avant-Monts aux horaires d'ouverture indiqués ci-dessus.

Le public pourra faire part de ses observations et propositions écrites :

sur les registres ouverts à cet effet en mairie de FAUGERES et à la Communauté de Communes Les Avant-Monts,

ou par correspondance postale adressée à M. le commissaire enquêteur PLU de Faugères, Communauté de Communes Les Avant-Monts ZAE

L'Audacieuse, 34480 MAGALAS,

ou encore par courrier électronique à l'adresse suivante : [modifplufaugeres@gmail.com](mailto:modifplufaugeres@gmail.com), en indiquant dans l'objet « enquête publique pour la modification du PLU de FAUGERES ».

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de FAUGERES pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mardi 29 décembre 2020 de 9h à 12h

- le vendredi 08 janvier 2021 de 9h à 12h

- le lundi 18 janvier 2021 de 10h à 13h

La réception du public se fera dans le strict respect des mesures sanitaires appropriées.

L'avis au public sera affiché, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, sur les lieux suivants :

- Panneau d'affichage situé à la Mairie de FAUGERES et sur chacun des hameaux de la commune - espace Bacchus
- Panneau d'affichage électronique de la communauté de communes Les Avant-Monts et de la mairie de Faugères,
- Panneau d'affichage situé au niveau du siège de la communauté de communes Les Avant-Monts,
- Il sera, en outre, mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes Les Avant-Monts (<http://www.avant-monts.fr/>) et sur le site internet de la Commune de FAUGERES (<https://www.faugeres34.fr/>) quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de la Communauté de Communes les Avant-Monts. Le public pourra recueillir toutes les informations utiles sur ce projet auprès de Madame RAJAUT Maya, Responsable du service Urbanisme et Aménagement de la Communauté de Communes, qui pourra être contactée au 04 67 80 70 48

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos par le commissaire enquêteur et mis à sa disposition.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera au Président de la communauté de communes Les Avant-Monts, le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport et, dans une présentation séparée, ses conclusions et avis motivé, cela en 3 exemplaires papiers et 1 exemplaire au format PDF. Une copie sera également adressée à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier. Le rapport, les conclusions et l'avis motivé seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes Les Avant-Monts, à la ZAE L'Audacieuse – 34480 MAGALAS ainsi qu'en mairie de FAUGERES, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Ces documents seront également consultables sur le site internet de la communauté de communes Les Avant-Monts à l'adresse suivante [www.avant-monts.fr](http://www.avant-monts.fr), urbanisme, Plans locaux d'urbanisme - enquête publique. L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification du PLU de Faugères, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil communautaire de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour approbation.

Le Président de la Communauté  
De Communes Les Avant-Monts  
Mr BOUTES Francis